

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DB_240321_010

JEUNESSE - CHANTIERS D'ETE 2024

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	27
Votants	32
Pouvoir(s)	5
Absent(s)	3

Séance du 21 mars 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 15 mars 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :

Vincent CHRIQUI, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSEY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :

Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GIRARD, pouvoir à Laurent CAMPO, Dorian MAILLET, pouvoir à Aurélien LEPRETRE, Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH, Isabelle RENARD, pouvoir à Kévin DOREL, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la ville de BOURGOIN-JALLIEU organise chaque année, des chantiers à destination de jeunes de 16 et 17 ans. Ces chantiers permettent de proposer une première expérience, la découverte de l'environnement professionnel et la création d'une dynamique de groupe pour des jeunes de différents quartiers.

Dans ce cadre, les jeunes réalisent pour le compte de la commune et en partenariat avec des bailleurs sociaux, des travaux de second œuvre du bâtiment et d'entretien de locaux ne nécessitant pas de compétence particulière. Pour l'essentiel, il s'agira de travaux de peinture à réaliser sur des parties communes de bâtiments. Il est possible aussi pour quelques jeunes, d'occuper un poste administratif dans un service de la commune.

Les chantiers porteront principalement sur le patrimoine de la commune, de ALPES ISERE HABITAT et de PLURALIS. Une convention par bailleur sera établie, rappelant l'engagement, notamment financier, de chacun.

Pour 2024, le dispositif concernerait 80 jeunes salariés par la commune pour une semaine de 28 heures. Les chantiers seront programmés du 8 juillet au 1er août 2024 et seront encadrés par du personnel municipal.

Cette action est cofinancée dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville pour un montant sollicité de 13 000 € (financement Etat / CAPI). Les bailleurs sont également appelés à participer financièrement à l'opération par la mobilisation de crédit de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant maximal de 24 000 €.

Au final pour un budget prévisionnel de 72 884 €, les cofinancements de cette action s'élèveraient à 35 884 € (49% du coût total).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les conventions de partenariat définissant les engagements de chacune des parties ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué
aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de
la Transition écologique

Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.